

La cellule ENSIC

Égalité

Diversité

Inclusion

Elle contribue à **lutter contre toutes les formes de discrimination** au sein de l'établissement. Regroupant personnels, enseignants et étudiants, la cellule EDI de l'ENSIC se réunit régulièrement afin de participer à la lutte de l'École **contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles et de discriminations**, dans le but de préserver un environnement bienveillant et d'insuffler une culture de respect mutuel au sein de l'École. Elle est aussi une **cellule d'écoute** et un relai vers les services susceptibles de venir en aide aux victimes ou témoins de harcèlement ou de discriminations.

Les missions de la cellule EDI - ENSIC

- ➔ **Identifier** les situations de **harcèlement** et de **discriminations**
- ➔ **Savoir réagir, signaler** et **orienter** lorsqu'on est **témoin** ou **victime** de tels agissements
- ➔ Pouvoir en **parler autour de soi** et **sensibiliser** son entourage.

Pourquoi solliciter la cellule ?

- ➔ **Proposer des informations ou des actions de sensibilisation** autour des thématiques EDI : handicap, sexes et genres, orientation sexuelle, origine, lutte contre les violences sexistes sexuelles, la précarité, l'homophobie, la transphobie, le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme ...
- ➔ **Échanger avec nous** autour des sujets EDI
- ➔ **Faire un signalement** si vous avez été **victime ou témoin** de sexisme, racisme, LGBT+phobies, etc. et/ou de violences sexuelles : harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol.



Nous contacter

Vous souhaitez **échanger avec la cellule EDI** de l'ENSIC, la rejoindre pour vous associer à ses projets et réflexions ?

ensic-edi-contact@univ-lorraine.fr

Victime ou témoin, contactez-nous à l'adresse ci-dessus ou venez à la rencontre de l'un des membres de la cellule :



Titouan BOUËTARD-PELTIER
Étudiant en 2^e année I2C
titouan.bouetard-peltier@etu.univ-lorraine.fr



Sabrina FERRY-TRITZ
Assistante de direction
sabrina.ferry@univ-lorraine.fr



Dominique PETITJEAN
Enseignant-chercheur
dominique.petitjean@univ-lorraine.fr



Joanna AGAZZINI
Secrétaire générale
Référente EDI
joanna.agazzini@univ-lorraine.fr



Laëtitia CESARI
Enseignante-chercheuse
Responsable des stages industriels
laetitia.cesari@univ-lorraine.fr



Chloé LE BRIS
Assistante de communication
chloe.le-bris@univ-lorraine.fr



Jean-François PORTHA
Enseignant-chercheur
Directeur des études I2C
jean-francois.portha@univ-lorraine.fr

Définitions utiles

La discrimination

La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. La discrimination fondée sur un de ces motifs est sanctionnée par la loi pénale. En tant que victime, vous pouvez demander à la justice de condamner l'auteur de la discrimination à une sanction pénale et à vous verser des dommages et intérêts.

Les violences sexuelles ou sexistes

On désigne par violence sexuelle et sexiste tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents que la société attribue aux hommes et aux femmes et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle et elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Elle inflige des souffrances aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons.

Contactez également

Le dispositif d'alerte de l'Université de Lorraine :

06 38 97 73 91

harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr

- **Nadja Formet** (psychologue du travail) : 03 72 74 00 86
- **Estelle Moeglin** (chargée de l'accompagnement individuel et des parcours professionnels) : 03 72 74 01 67
- **Barthélemy Ledig** (psychologue du travail rattaché à la mission Égalité, Diversité, Inclusion) : 03 72 74 00 47

harcelement-moral-au-travail@univ-lorraine.fr

Les médecins et psychologues du SUMPPS

(Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) :

Secrétariat médical : 03 72 74 05 71

Secrétariat social : 03 72 74 05 75

Les autorités judiciaires compétentes :

police (17), pompiers (18), samu (15), général (112).

Pour les femmes victimes de violence :

39 19

Pour en savoir plus sur **les dispositifs de signalement harcèlement sexuel & discriminations** mis en place par l'Université de Lorraine :

